



## Conseil Municipal

Du  
**27/03/2019**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
**le 14/03/2019**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **10**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
12**

Déposée le  
/ /2019  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le :  
04/04/2019  
A la porte de la Mairie

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT-SEPT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BOURGEOIS Michel, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Édouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAIH Mariam

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS:

BAGUET Nathalie  
BAUGEY Florimond  
BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno

### Travaux d'optimisation de l'éclairage public

#### Rapporteur: Le Maire

Les travaux envisagés par les services du SIED70 pourront consister dans :

G 7285 – Extension de l'installation d'éclairage public dans le lotissement

- La fourniture, la pose et le raccordement de 2 candélabres d'éclairage public dans le lotissement Impasse des Côteaux de la Roche, composés chacun d'un mât 4 de mètres de hauteur et d'un luminaire en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance totale d'environ 27 W

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Monsieur le Maire précise qu'en conclusion du diagnostic établi par le SIED 70, le remplacement des luminaires permettra une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourra générer des certificats d'économies d'énergie.

Accusé de réception en préfecture  
070-217005594-20190327-201912-  
DE  
Date de réception préfecture :

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire.
- 5) **MANDATE** le SIED 70 pour la gestion et la valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par cette opération et pour signer au nom de la commune tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de CEE.
- 6) **TRANSFERE** au SIED 70 l'intégralité des Certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisés et générés par ces travaux d'optimisation pour lesquels le SIED 70 apportera une aide maximale de 80% de leur montant HTVA.
- 7) **CHARGE** Monsieur le maire de signer le mandat relatif aux CEE, annexé à la présente délibération.
- 8) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Décision : pour à l'unanimité

Vote : 8 – pour : 8 – contre : 0 - abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil

	BAUGEY Florimond (pouvoir à Bruno MICHEL)
	BOURGEOIS Michel
MILLOT Pierre-Edouard	POUGET Jean-Pierre
ROYER André	VINCENT Marie-Thérèse
WAII Mariam	

Le Maire,



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture  
070-217005594-20190327-201912-  
DE  
Date de réception préfecture :